

Si l'État est un « phénomène spatial » comme l'écrivait le doyen Hauriou, qu'en est-il des organisations internationales comme l'Union européenne? Celle-ci se dote-t-elle réellement d'un territoire ou au contraire, participe-t-elle au délitement de ce lien étroit entre l'État et son territoire?

C'est justement sous cet aspect que l'Union européenne perturbe cette vision de l'État souverain sur son propre territoire: il existe en effet des solidarités transnationales par regroupement d'États qui s'exercent sur un espace déterminé, superposant les espaces des États et ceux fixés par l'U.E.

Si les territoires des États se construisent en raison d'une histoire, d'une géographie et d'une culture, ceux des institutions internationales se fondent en revanche, en grande partie, sur une politique mise en commun.

Ainsi, l'Union européenne mène des politiques particulières sur des territoires spécifiques ne recoupant pas nécessairement l'ensemble des territoires qui la compose. Les auteurs introduisent alors la notion de territoires fonctionnels.

De même, si pour mener des politiques spécifiques elle détermine un territoire, elle le borne nécessairement de frontières qui ne sont pas intangibles, variant en fonction des actions menées. En outre, le vocabulaire utilisé est signifiant, puisque sont envisagées des frontières intérieures, des frontières extérieures voire des frontières externalisées. Les exemples ne manquent pas, avec d'ailleurs des qualifications diverses: « l'espace Schengen » avec un territoire spécifique car des non-membres de l'U.E. y participent; « la zone euro » comprenant qu'une partie des États de l'U.E.; « L'Union pour la Méditerranée » dépassant sur le plan territorial très largement le territoire de l'U.E...

Des coopérations renforcées à quelques États peuvent en outre se mettre en place, de même que des coopérations décentralisées entre les régions ou des champs spatiaux où s'exercent les libertés économiques, voire des espaces virtuels comme la protection des données personnelles.

Cette Union européenne à territoire variable, liée à la volonté des États de mener de concert ou non des politiques publiques, constitue-t-elle un atout ou une faiblesse? Il ne fait aucun doute que ses frontières sont flottantes, affirmées pour les unes, effacées pour les autres. Territoire que beaucoup s'épuise à définir alors que son élargissement n'est pas achevé et qu'il est possible de la quitter.

Si ces notions de frontières et d'espaces intéressent les historiens, les sociologues, les géographes, les économistes et les politistes, il ne fait pas de doute qu'elles occupent aussi les réflexions des juristes. C'est tout l'objet de ce colloque.

Comment le droit s'approprie-t-il ces diverses formes territoriales, quels régimes juridiques les régissent? L'Union européenne participe-t-elle à l'effacement du territoire classique?

À toutes ces questions, le droit tente d'offrir des réponses et met l'accent sur les points de ruptures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Organisateurs

Centre d'informations Europe Direct Bourgogne Dijon

Frédéric Bergelin, responsable
0380306788/frederic.bergelin@bourgognefranchecomte.fr

Centre de recherche et d'étude en Droit et Science Politique

Philippe Icard, maître de conférences au Centre de Recherche en Droit et Science Politique (CREDESPO) et directeur du Centre de documentation européenne (CDE)

Juliette Olivier, ingénieur de recherche au CREDESPO
Tél.: 0380395363

Plan d'accès



Inscription en ligne sur:

www.bourgognefranchecomte.fr/colloque-frontieres

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



INVITATION

COLLOQUE EUROPÉEN

« L'UNION EUROPÉENNE AU DÉFI DE SES FRONTIÈRES »

Judi 19 octobre 2017 - Hôtel de région - Dijon

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur

MARIE-GUITE DUFAY
Présidente de la région
Bourgogne-Franche-Comté

ALAIN BONNIN
Président de l'Université
de Bourgogne

ONT LE PLAISIR DE VOUS INVITER

au colloque européen
« L'Union européenne au défi de ses frontières »

Jeudi 19 octobre 2017, de 8h30 à 17 heures

Salle des séances - Hôtel de région - Dijon

PROGRAMME

08H30 Accueil des participants

09H00 Allocutions d'ouverture

- Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Alain BONNIN, Président de l'Université de Bourgogne
- Vincent THOMAS, Doyen de l'UFR droit et science politique de Dijon
- Philippe ICARD, Maître de conférences au Centre de Recherche et d'Étude en Droit et Science Politique (CREDESPO) de l'Université de Bourgogne

09H30 Conférence d'ouverture: « Pérégrinations matinales autour d'un concept simple aux contours flottants »

- Denis MARTIN, Service juridique de la Commission européenne

PARTIE I – L'UNION EUROPÉENNE : DES FRONTIÈRES FLOTTANTES

Session 1: Des frontières géographiques indéterminées

Sous la présidence de Matthieu HOUSER, maître de conférences en droit public à l'UBFC (Université de Bourgogne-Franche-Comté)

10H10 Des frontières extérieures « tangibles »

- Hélène TOURARD, maître de conférences en droit public à l'UBFC

10H30 Des frontières intérieures revisitées: la régionalisation

- Patrice RAYMOND, maître de conférences en droit public à l'UBFC

10H50 Débat avec la salle

Session 2: Des frontières repoussées

Sous la présidence de Christine BERTRAND, maître de conférences en droit public à l'Université de Clermont-Ferrand

11H30 Des frontières externalisées: l'exemple de la politique migratoire

- Laurent BEURDELEY, maître de conférences en droit public à l'université de Champagne

11H50 Des frontières externes ajustables: Espace Schengen, espace économique européen, politique européenne de voisinage, Union pour la méditerranée

- Mélanie DUBUY, maître de conférences en droit public à l'université de Lorraine

12H10 Débat avec la salle

12H30 Déjeuner libre

PARTIE II – L'UNION EUROPÉENNE : DES TERRITOIRES RENOUVELÉS

Session 3: Des territoires fonctionnels

Sous la présidence de Charalambos APOSTOLIDIS, professeur en droit public à l'UBFC

14H00 L'asile: un espace européen de protection

- Jean-Yves CARLIER, professeur de science politique à l'université Louvain La Neuve

14H20 La zone euro

- Ludovic DESMEDI, professeur de sciences économiques à l'UBFC

14H40 Les coopérations renforcées

- Germain JACQUINOT, doctorant en droit public à l'UBFC

15H00 Débat avec la salle

Session 4: Des espaces virtuels

Sous la présidence de Joël MEKHANTAR, professeur de droit public à l'UBFC

15H40 L'espace virtuel d'échanges créé par la Commission européenne

- Lucie CLUZEL-METAYER, professeur en droit public à l'université de Lorraine

16H00 Les territoires numériques dans l'Union européenne

- Lydia LEBON, maître de conférences en droit public à l'université de Lorraine

16H20 Débat avec la salle